

**Arrêté fédéral
concernant les immeubles du DFF pour l'année 2012
(Message 2012 sur les immeubles du DFF)**

Projet

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 23 mai 2012²,
arrête:*

Art. 1 Crédit d'ensemble «Constructions civiles»

Un crédit d'ensemble de 657,3 millions de francs sous forme de crédit d'engagement «Constructions civiles» est approuvé pour la réalisation des projets énumérés en annexe.

Art. 2 Transferts de crédits à l'intérieur du crédit d'ensemble

L'Office fédéral des constructions et de la logistique peut procéder à des transferts à l'intérieur du crédit d'ensemble de 657,3 millions de francs entre les trois crédits figurant en annexe, sans dépasser 5 % du plus petit des crédits concernés.

Art. 3 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101
² FF 2012 5325

Annexe
(art. 1 et 2)

Liste des nouveaux crédits d'engagement
«Constructions civiles»

francs

Berne, Monbijoustrasse 40, rénovation totale (projet n° 2019.059) (<i>ch. 2.1 du message</i>)	38 800 000
Berne, Guisanplatz 1, 1 ^{re} étape de l'aménagement du site (projet n° 8082.001) (<i>ch.2.2 du message</i>)	398 500 000
Crédit-cadre (projet n° 620.2013) (<i>ch. 2.3 du message</i>)	220 000 000
Total du nouveau crédit d'ensemble «Constructions civiles» de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)	657 300 000
